



Annexe à l'arrêté du SGAR n° 144 du 29 juin 2004

Commune de VILLEBOIS-LAVALLETTE
 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
 Z. P. A. U. P. DE VILLEBOIS-LAVALLETTE
 PLAN GRAPHIQUE N° 2
 PLAN REGLEMENTAIRE DE LA PARTIE « NORD »
 Date : Juin 1998
 Modif : 02.11.98
 26.07.99
 02.10.00
 Annulé C.M. du 03.05.2004 Modif : Octobre 2000

- LEGENDE -**
- 1 - DELIMITATION DES SECTEURS
 - 2 - EDIFICES PROTEGES AU TITRE DE LA LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES
 - 3 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL (Catégorie 1 du règlement)
IMMEUBLE A CONSERVER IMPERATIVEMENT - IMMEUBLE ENTIER, PARTIE D'IMMEUBLE ET CLOTURES
 - 4 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL INTERESSANT (Catégorie 2 du règlement)
 - 5 - PATRIMOINE CONSTITUTIF DE L'ENSEMBLE URBAIN, CONSTITUANT UN FRONT HOMOGENE OU ARCHITECTURE D'ACCOMPAGNEMENT (Catégorie 3 du règlement)
 - 6 - ELEMENTS DE CLOTURE INTERESSANTS
 - 7 - DETAILS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES
 - 8 - FAÇADES PIERRE DE TAILLE
 - 9 - ESPACES NON AEDIFICANDI
 - 10 - PLANTATIONS A PROTEGER OU A CREER AU TITRE DE LA ZPPAUP HAIES STRUCTURANTES
 - 11 - ESPACES BOISES A PROTEGER AU TITRE DE LA ZPPAUP
 - 12 - ESPACES URBAINS A PROTEGER AU TITRE DE LA ZPPAUP
 - 13 - FAISCEAUX DE VUES

